

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE - STATION DE BALBIGNY

La station de Balbigny est proposée pour accueillir les habitants de votre Commune.

Afin de limiter le temps d'attente (sachant que le traitement d'un dossier demande 20 minutes) et pour une meilleure qualité de nos services, nous vous demandons de bien vouloir informer les personnes qui souhaitent établir un passeport, de prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat en téléphonant au 04 77 28 14 12.

Les demandeurs se présenteront en Mairie avec leur dossier complet: Cerfa de préférence Pré-rempli ainsi que toutes les pièces à fournir (*imprimé joint*).
Une pièce manquante engendre l'annulation de la demande.

Pour l'établissement d'un passeport, les demandeurs peuvent se rendre, au choix, dans les 27 autres Communes du département.

Pour notre secteur dans les Mairies suivantes: Roanne, Le Coteau, Boën, Montbrison et Feurs

PASSEPORT : personne mineure

La personne responsable (Père ou Mère ou tuteur) doit se présenter en Mairie avec le mineur (sauf enfants de moins de 6 ans) muni des pièces suivantes:

DANS TOUS LES CAS

Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (moins de 3 mois) à demander à la mairie du lieu de naissance.

2 photos d'identité de l'enfant (conformes à la réglementation en vigueur)

Un justificatif de domicile (Facture EDF, Téléphone, Loyer, Etc ...) au nom et adresse de la personne responsable (de moins de 3 mois).

Timbre fiscal de 44 € (mineur à partir de 15 ans jusqu'à la veille de leur majorité) 19 € pour les mineurs de moins de 15 ans. (*Le passeport sera valable 5 ans dans les deux cas*)

Copie Carte Nationale d'identité du parent qui accompagne l'enfant

AUTRES CAS

Ancien passeport (pour demande de renouvellement) ou la déclaration de perte ou de vol (enregistrée auprès des services de la Mairie) si vous avez perdu le passeport.

Naturalisation etc ... Un justificatif de Nationalité Française

En cas de garde alternée: la copie du jugement de divorce précisant la garde alternée et le second justificatif de domicile.

En cas de tutelle: copie de la décision de justice

PASSEPORT personne majeure

La personne faisant la demande doit se présenter elle-même à la mairie avec les pièces suivantes

DANS TOUS LES CAS

Copie de l'**Acte de naissance intégrale** à demander à la mairie du lieu de naissance (*la copie doit être de moins de 3 mois*).

Copie recto-verso de la **Carte nationale d'identité**.

2 photos d'identité conformes à la réglementation en vigueur

Copie du **Justificatif de domicile** (Facture EDF, Téléphone, Loyer, Etc _ ..) à **votre nom et adresse** (*la facture doit être de moins de 3 mois*)

Attention: si vous êtes hébergé(e) vous devez fournir:

une copie d'un justificatif de domicile (facture EDF,...) au nom et adresse de l'hébergeant (*la facture doit être de moins de 3 mois*)

- une attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois

- une Copie de sa Carte d'identité en cours de validité

Timbres fiscaux d'une valeur totale de **88 €uros**

AUTRES CAS

❖ **Ancien passeport** (pour demande de renouvellement) **ou la déclaration de perte ou de vol.**

❖ Naturalisation etc ... Copie **du justificatif de Nationalité Française.**

Attention: pour le nom d'usage: une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse: jugement de divorce précisant la non-opposition de l'ex-époux ou l'autorisation écrite de l'ex-époux.

MAIRIE DE BALBIGNY – 04 7 728 14 12

Heures d'ouvertures :

du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00